

Demande de Contrôle de Conformité des installations d'Assainissement (Collectif ou Non Collectif)

Formulaire à retourner à l'adresse

assainissement@montdemarsanagglo-eau.fr

Ou Maison de l'Eau, 7 Pl. Francis Planté, 40000 Mont-de-Marsan

Propriétaire :

Monsieur Madame Autre (préciser) :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel :

Adresse mail :

Adresse de l'Immeuble à contrôler :

Adresse :

Code postal : Commune :

Logement neuf oui non (si oui indiquer le n° PERMIS DE CONTRUIRE)

PC N°

- Le contrôle s'effectuera obligatoirement en présence du propriétaire ou de son mandataire.

Le propriétaire sera présent lors du contrôle :

Donne mandat pour le représenter à

Numéro de téléphone du Mandataire :

- **Le règlement du diagnostic des installations d'assainissement sera facturé à :**

Monsieur Madame Autre (préciser) :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel : Adresse mail :

Documents à joindre :

- pièce d'identité de la personne à facturer pour une facturation à un particulier

- un extrait K-BIS pour toute facturation à une entreprise

Sans ces documents, la demande sera déclarée NON RECEVABLE car INCOMPLETE

A noter que :

➤ L'attestation du contrôle vous sera transmise dans un délai d'un mois, à réception du présent document signé.

➤ **Merci de rendre accessible et visitable l'ensemble des installations (Regard, Fosse septique, Poste de relevage, bac à graisse...)**

Cadre Réserve au service

N° Dossier :

Formulaire reçu le :

Date de rdv le :/...../.....
à :H.....

Contrôleur prévu :

Rapport édité le :

Installation d'assainissement

Collectif

Non Collectif

Motif du contrôle :

Vente

Neuf

Levée de Non-Conformité

Signature du propriétaire du bien immobilier à contrôler :

Bordereaux des Prix 2022 par type de Contrôles

	Libellé		P. U HT	TVA (10%)	Montant TTC
Assainissement Non Collectif	Contrôle de bon Fonctionnement et de Conformité dans le cas d'une vente	Déplacement + traitement administratif + contrôle terrain	134,92 €	13,49 €	148,41 €
Assainissement Collectif	Habitation individuelle existante	Déplacement + traitement administratif + contrôle terrain	114,02 €	11,40 €	125,42 €
	Immeuble collectif ancien	Déplacement + traitement administratif + contrôle terrain	31,78 €	3,18 €	34,96 €
		Contrôle terrain par logement	57,42 €	5,74 €	63,16 €
	Habitation individuelle neuve	Déplacement + traitement administratif + contrôle terrain	45,77 €	4,58 €	50,35 €
	Immeuble collectif neuf	Déplacement + traitement administratif + contrôle terrain	96,38 €	9,64 €	106,02 €

Tarif de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif, exigible dans le cadre du raccordement d'une habitation ou de sa modification (art 14 règlement de service)

Participation assainissement collectif (PAC)	ANNEE 2022 en €
LOGEMENTS INDIVIDUELS	
TYPE I ET II-----	638,09 €
TYPE III ET IV-----	1 070,65 €
TYPE V ET VI-----	1 186,30 €
TYPE VII ET PLUS-----	1 400,84 €
LOTISSEMENTS D'HABITATIONS INDIVIDUELLES	
TAILLE III à VI (par lot)	1 350,79 €
LOTISSEMENTS COMMERCIAUX par m2	2,38 €
« LOGEMENTS COLLECTIFS, LOGEMENTS SOCIAUX ET BÂTIMENTS DIVERS »	
<= 2 USAGERS-----	638,09 €
<= 4 USAGERS-----	1 070,65 €
<= 6 USAGERS-----	1 186,30 €
<= 8 USAGERS-----	1 400,84 €
DE 9 à 30 USAGERS-----	202,40 € * NB usagers
> 31 USAGERS-----	83,40 € * (NB usagers - 31) + 6 189,68 €